

RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

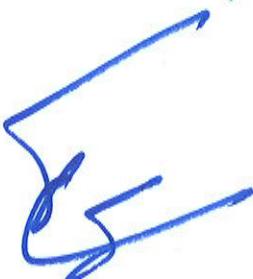
Numéro de gestion : 2016 B 00280

Numéro SIREN : 821 815 958

Nom ou dénomination : 105 RH

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2021 sous le numéro de dépôt 1327

imp{id}

Certifies Confirms


**SAS 105 RH
(SAS)**

60 BOULEVARD DE LA SALLE

03200 VICHY

BILAN AU : 31/12/2020

N° SIRET : 82181595800011

Code NAF : 6420Z

		BILAN SIMPLIFIÉ						
Désignation de l'entreprise	SAS 105 RH				Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise	60 BOULEVARD DE LA SALLE				03200 VICHY			
Numéro SIRET *	8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 1 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *			1 2			
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000 000	042	3 000 000	3 000 000		
	Total I (5)	044	3 000 000	048	3 000 000	3 000 000		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074					
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	18 156	086	18 156	18 156		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	18 156	098	18 156	18 156		
	Total général (I+II)	110	3 018 157	112	3 018 157	3 018 157		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	15 000	15 000			
	Ecarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132				
	Report à nouveau		134	(3 702)	(3 549)			
	Résultat de l'exercice		136	(960)	(153)			
	Provisions réglementées		140					
	Total I	142	10 338	11 298				
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTE(4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	960	1 584			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 006 859) 172	3 006 859	3 005 275		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III	176	3 007 819	3 006 859				
	Total général (I + II + III)	180	3 018 157	3 018 157				
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT		Désignation de l'entreprise	SAS 105 RH	Exercice N clos le				Néant	*	
				3	1	1	2			
Formulaire obligatoire (article 302 Septies Annexe du Code Général des Impôts)										
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION		Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209			210			
Production vendue		biens	intracommunautaires	215			214			
services *				217			218			
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
Production immobilisée *							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230		46	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		46	
ACHARGES D'EXPLOITATION		Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
		Variation de stock (marchandises) *					236			
		Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
		Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	960	200	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244			
Rémunérations du personnel *							250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252			
Dotations aux amortissements *							254			
Dotations aux provisions							256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259					262			
Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260								
		Total des charges d'exploitation (II)					264	960	200	
							270	(960)	(153)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION		Produits financiers					(III)	280		
		Produits exceptionnels					(IV)	290		
		Charges financières					(V)	294		
Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347					(VI)	300		
Charges exceptionnelle (dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D))		348								
Impôts sur les bénéfices *							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	(960)	(153)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	314	960	
Rémunérations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
		Provisions non déductibles *					322			
		Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
Réintégriations		Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatifs sur OPCVM*	248			330			
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail (Part de loyers dispensés de réintégriation)	249				251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
		Entreprise nouvelles (44 sixies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restrictives de la défense (44 tercies)	127	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sixies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 dodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser (44 BII)	992	
		Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Déficits		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				
		Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352				
		Déficits antérieurs reportables : * 3...7.0	ont été imputés sur le résultat			356				
		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				
						370				
						372				
						960				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH							Néant <input type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480	3 000 000	482		484		486	3 000 000	3 000 000
TOTAL	490	3 000 000	492		494		496	3 000 000	3 000 000
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL	570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
	Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧	
	1								
	2								
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxable à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Dotations		Reprises		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Immobil. incorporelles	700		705	2					
Terrains	710		715	3					
Constructions	720		725	4					
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	5					
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	6					
Matériel de transport	750		755	7					
Autres immobilisations corporelles	760		765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780			
TOTAL		770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	3 702	Déficits reportables		984	3 702		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice		860	960		
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	4 662		
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325			
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380			
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
donc apprentis	657			
donc handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1 106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2 144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125 960		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3 152		
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence		024	01/01/2020	160 31/12/2020
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

6

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1) Néant *EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0N° SIRET 8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 1 1DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 105 RHADRESSE (voie) 60 BOULEVARD DE LA SALLECODE POSTAL 03200 VILLE VICHY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMÉ pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

105 RH
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 15 000 €
SIEGE SOCIAL : 60 BOULEVARD DE LA SALLE - 03200 VICHY
821 815 958 RCS CUSSET

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AVRIL 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale décide d'affecter **la perte** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à **960,00 €** de la manière suivante :

- Au compte « **Report à Nouveau** » qui s'élève ainsi à – 4 662,38 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. François LIGIER

